

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Lauwin-Planque

Introduction

Droit d'Vélo douaisis consulte les candidats aux élections municipales sur leur vision de la politique vélo en particulier et des modes doux de déplacement en alternative à l'automobile

Les réponses sont destinées à informer nos adhérents et seront relayées par la presse locale et/ ou les réseaux sociaux

Merci de votre participation

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Notre association est à votre écoute pour y participer

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.

Un élu municipal en charge de la voirie semble le mieux adapté

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : En particulier rue Marie Curie avec le passage de la ligne 2 du BHNS

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines liaison avec Quincy en projet.

Action n°5 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Dans le village, en particulier quartier du marais

Une zone 30 est en principe en double sens cyclable

Action n°7 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Devant les commerces : Boulangerie, pharmacie, mairie

Action n°9 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Promouvoir une culture vélo**Action n°10 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

Action n°11 :

Donner l’exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°12 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°13 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l’école.

Action n°14 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Rue Marie Curie, rue des Chardonnerets.